

RAPPORT N° 02/4-26
au Conseil Municipal

OBJET

MISE A DISPOSITION DE LOCAL
AU PROFIT DE L'ODTA
POUR LE CLUB DE TROISIEME AGE «JOIE ET GAJETE»
(31 Boulevard de la Source / AT 266)

L'Office Dionysien du Troisième Age, association régie par la Loi du 1er juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901, sollicite de la Commune la mise à disposition d'un local communal en vue du transfert du Club de Troisième «Joie et Gaieté» compte tenu de la cession au Département du terrain d'assiette du local sis au 41 Rue Bertin occupé par cet organisme.

Afin de continuer le partenariat avec l'ODTA dans le cadre du Contrat de Ville, la Municipalité se propose de mettre à sa disposition le local sis 31 Boulevard de la Source à Saint-Denis sur terrain cadastré section AT 266.

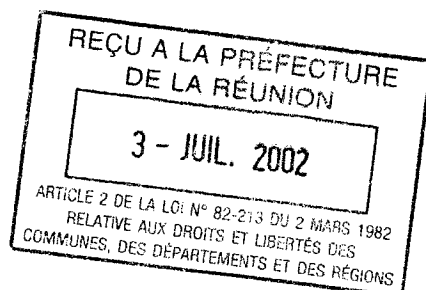
Il s'agit d'une construction en dur sous dalle de type SATEC F4 avec sous-sol d'une surface approximative et respective de 67 m² pour le rez-de-chaussée et 39 m² pour le sous-sol identique, mais en partie fermée pour le garage et le débarras, conformément au plan joint en annexe, destinée aux activités du Club de Troisième Age «Joie et Gaieté» telles que mentionnées à l'Article 2 de ses Statuts.

Je vous demande :

- 1° d'approuver le principe de mise à disposition du local sus-mentionné par Convention au profit de l'ODTA, aux conditions suivantes :
 - . durée d'une année renouvelable par tacite reconduction,
 - . occupation à titre gratuit étant précisé que la valeur locative mensuelle est de SIX CENT TRENTE-SIX EUROS par mois (636 €/ mois) ;
- 2° en cas d'accord, de m'autoriser à signer l'acte y afférent.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent
Dominique FOURNEL
2ème Adjoint



DELIBERATION N° 02/4-26
du Conseil Municipal
en séance du samedi 22 juin 2002

OBJET

**MISE A DISPOSITION DE LOCAL
AU PROFIT DE L'ODTA
POUR LE CLUB DE TROISIEME AGE «JOIE ET GAJETE»
(31 Boulevard de la Source / AT 266)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/4-26 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Jacques MOREL, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Aménagement du Territoire, 2° Vie Familiale, et 3° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

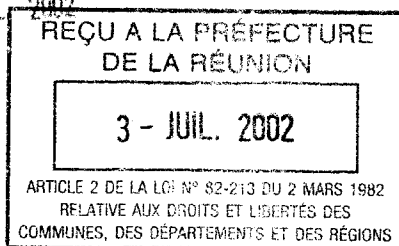
Approuve le principe de mise à disposition par Convention du local sis 31 Boulevard de la Source à Saint-Denis sur terrain cadastré section AT 266, aux conditions suivantes :

- durée d'une année renouvelable par tacite reconduction,
- occupation à titre gratuit étant précisé que la valeur locative mensuelle est de SIX CENT TRENTE-SIX EUROS par mois (636 €/ mois).

ARTICLE 2

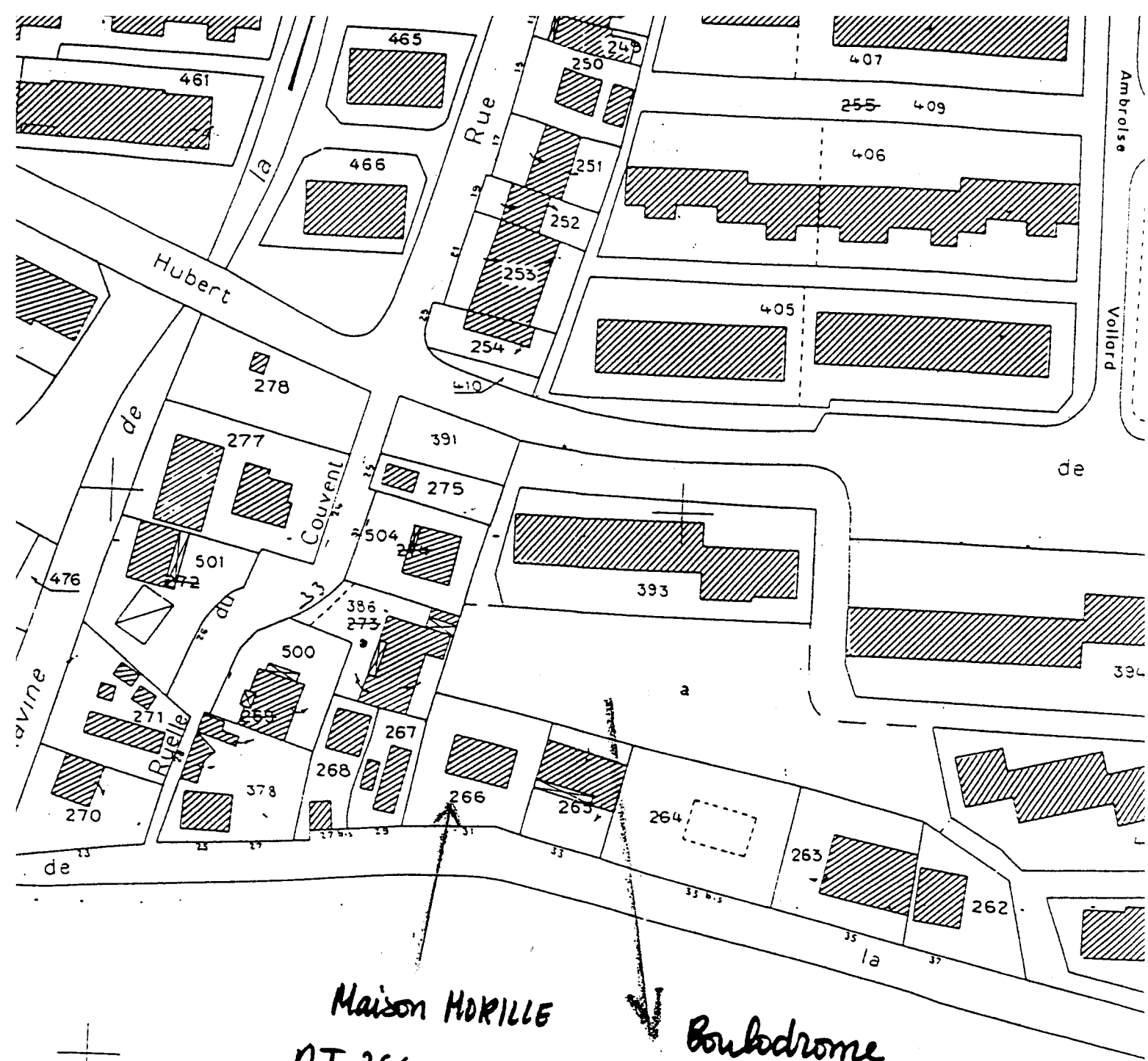
Autorise le Maire à signer l'acte y afférent.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 01 JUIL 2002



Pour le Maire absent
Dominique FURNEL
2ème Adjoint





Maison MORILLE
AT 266

Boulevard
AT 392

E C T I O N

D K

151 900

152 000

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA REUNION

Brigade d'Evaluation Domaniale

Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest

1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde

BP 7015

97701 Saint Denis Messag Cédex 9

Tel : (02 62) 48 69 31

N° 7309

AVIS DU DOMAINE

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

Décret n°86-455 du 14 mars 1986 - Art R 3 du Code du domaine de l'Etat - Art 186 du Code de l'Urbanisme et de l'Habitation

Références : N° dossier :

887/2002

Evaluateur :

J-C LELIEVRE

AVIS SUR LA VALEUR LOCATIVE

1 Service consultant Mission de création du parc National des Hauts de la Réunion

2 Date de la consultation

26-04-2002

3 Opération soumise au contrôle (objet et but)

Mise à la disposition de l'ODTA

4 Propriétaire

Commune de Saint-Denis

5 Description sommaire de l'immeuble et/ou des locaux à évaluer :

Commune de Saint-Denis

31 boulevard ed la Source, (parcelle cadastrée section AT n° 266)

villa en dur sous dalle, comprenant :

sous-sol

rez de chaussée : séjour, cuisine, WC, salle de bains, 3 chambres

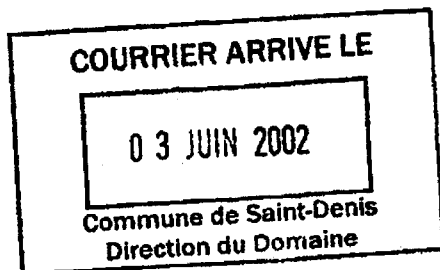
superficie utile pondérée 86 m²

5a Utilisation actuelle - Environnement - Autres éléments de plus - value ou de moins - value- Appréciation d'ensemble

7 Situation locative existante- situation locative proposée :

9 Valeur locative retenue : 636 €/mois – 7 632 €/an

12 Réalisation d'un accord amiable



A Saint Denis le 22 mai 2002.
Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur

J-C LELIEVRE